



DRRCI/DR/N° 24.

Rabat, le 4 AVR 2022

Note
A
Mesdames et Messieurs
Les ordonnateurs et les comptables publics

Objet : Taux des intérêts moratoires au titre des marchés de l'Etat et des collectivités territoriales pour le deuxième trimestre 2022.

Réfer. : Décret n° 2-16-344 du 22/07/2016 fixant les délais de paiement et les intérêts moratoires relatifs aux commandes publiques notamment son article 11

- E-mail de la Direction du trésor et des finances extérieures reçu le 04 avril 2022.

Il est porté à la connaissance de Mesdames et Messieurs les ordonnateurs et les comptables publics que, le taux à appliquer pour le calcul des intérêts moratoires au titre des marchés de l'Etat et des collectivités territoriales pour **le deuxième trimestre 2022 est fixé à 2.35 %**.

Mesdames et Messieurs les ordonnateurs et les comptables publics sont priés de bien vouloir faire assurer une large diffusion à la présente note auprès de leurs services concernés et prendre toutes les mesures qu'ils jugent nécessaires pour son application.

Le Directeur de la Recherche de la Réglementation
et de la Coopération Internationale

Abdelkrim GUIRI